

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN COORDONNATEUR DU PROGRAMME

I. CONTEXTE

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu de la Banque Africaine de Développement (BAD) un prêt de 50 millions d'unités de comptes pour couvrir le financement du Programme d'appui au développement agro-industriel de Ngandajika (PRODAN). Par ailleurs, il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour le recrutement du personnel clé de la Cellule de Gestion du Programme « CGP » ;

Le PRODAN est une opération pilote visant à mettre en œuvre les politiques et stratégies nationales de développement de parcs agro-industriels (PAIs) dans vingt-deux (22) provinces pour stimuler une croissance annuelle du secteur agricole de plus de 6%, indispensable pour réduire la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et générer durablement des emplois et des revenus ;

Le PRODAN sera exécuté sur une période de cinq ans, à travers quatre composantes : (i) appui à la gouvernance et aux mesures incitatives ; (ii) développement des infrastructures de transformation et d'accès ; (iii) renforcement des capacités des acteurs-clefs ; et (iv) coordination et gestion du programme ;

Le programme est conçu selon une approche de partenariat public-privé dans laquelle le Gouvernement facilite le leadership du privé, par le développement d'infrastructures-clefs et la création d'un cadre propice à l'installation et la performance du secteur privé. La stratégie est de contribuer à la création d'une capacité nationale à la transformation des produits agricoles et ramener ainsi les importations excessives de produits agro-alimentaires dans des proportions raisonnables ;

Les présents termes de références concernent le recrutement, par le Ministère de l'Agriculture d'un (e) Coordonnateur (trice) du Programme.

II. MISSION ET RESPONSABILITES

Basé à Kinshasa, sous l'autorité et l'orientation du Ministère de l'Agriculture, le Coordonnateur du programme assure la coordination des activités du programme conformément aux dispositions du DCP et des manuels mis en œuvre.

a. Tâches et Responsabilités

Le coordonnateur assure la mise en œuvre du programme, il est le garant des résultats du programme. A ce titre, il veille au pilotage et à la coordination de l'ensemble des activités du programme.

Il a pour mission :

- La gestion des moyens humains, financiers et des équipements mis à sa disposition par le Gouvernement ;

- La visibilité technique et institutionnelle du Programme au niveau national ;
- L'élaboration des conventions de partenariat entre les différents partenaires et le suivi de leur mise en œuvre ;
- La coordination, le suivi et la mise en œuvre des activités et du budget du programme (PTBA) ;
- La coordination de la gestion administrative, financière et comptable des activités du Programme ;
- La coordination et le suivi des décaissements du suivi de paiements et de reconstitution des fonds de renouvellement.

Il a pour tâches :

- La participation aux sessions de l'élaboration des programmes d'activités et de budget du programme ;
- La validation des dossiers techniques et administratifs adressés aux partenaires ;
- Le suivi de l'avancement des opérations par rapport au programme de travail et du budget ;
- Veiller à la mise en œuvre des procédures de passation des marchés conformément aux règles de la BAD et de la procédure nationale ;
- Veiller au respect des normes et directives ainsi que la mise en application des manuels d'exécution technique de suivi et de gestion administrative, financière et comptable du projet ;
- Cosigner avec le RAF les chèques ou tout ordre de paiement ;
- Ordonner les dépenses du programme ;
- Superviser toutes les activités du Programme ;
- Appuyer l'opérationnalisation et l'institutionnalisation de la communication au sein du programme ;
- Organiser des réunions de coordination et du comité de pilotage du programme ;
- Préparer les missions de supervision du bailleur et de la maîtrise d'ouvrage du programme.

III. PROFIL DU COORDONNATEUR DE PROGRAMME

a. Conditions exigées :

- Etre Ingénieur Agronome, Ingénieur du Génie Rural, Agroéconomiste ou tout autre diplôme dans le domaine connexe du développement équivalent et de niveau BAC +5 ;
- Disposer d'une expérience professionnelle avérée d'au moins 10 ans passés dans la mise en œuvre, le suivi de la mise en œuvre des projets à plusieurs composantes notamment les projets des infrastructures de développement communautaire ;
- Avoir une expérience de travail en milieu rural ;

- Avoir une parfaite maîtrise des règles et procédures des bailleurs de fonds notamment de la BAD ;
- Avoir une capacité confirmée de négociation avec les partenaires ;
- Avoir une maîtrise des techniques des approches participatives de développement rural ;
- Avoir des fortes capacités managériales de communication, de gestion du personnel et de travail en équipe ;
- Avoir une capacité reconnue de travailler sous pression avec une équipe multidisciplinaire de haut niveau ;
- Etre reconnu de très bonne intégrité morale.

b. Conditions souhaitées

- Avoir une formation complémentaire en gestion ou analyse des projets agricoles et de développement rural ;
- Disposer des connaissances avérées du système de crédit dans le pays.
- La connaissance d'une langue additionnelle (Anglais ou Tshiluba) serait un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils et des logiciels informatiques (traitement de textes, tableurs, Internet et Intranet, Tompro, etc.).